

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
27 FEVRIER 2018

DATE d'AFFICHAGE  
19 MARS 2018

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 35

L'an deux mille dix-huit,

le 6 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etai<sup>ent</sup> Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mmes Colette BENOIT, - Marie-Josée BONNET-LE DRESSAY, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - Yoann COLPIN, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Yvette LOUER, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etai<sup>ent</sup> Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - M. Michel CRIAUD, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Mme Régine ROSSET.

**M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT**  
**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**  
**M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON**  
**Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN**  
**M. André PAJOLEC donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**  
**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Louis GACHE a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°23-2018 – FINANCES – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET  
DES BUDGETS ANNEXES**

Le Président informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 ont été réalisées par le comptable du Centre des Finances Publiques de La Roche-Muzillac, Madame DE VETTOR, Agent Comptable de la Communauté de Communes.

Après vérification, les comptes de gestion 2017 du budget principal et des budgets annexes, établis et transmis par Madame DE VETTOR, sont conformes aux comptes administratifs 2017 de la Communauté de Communes.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs 2017 et les écritures des comptes de gestion 2017, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes présentés par l'Agent Comptable de la Communauté de Communes pour l'exercice 2017, dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice,
- **DIT** que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
Le Président  
  
ARC SUD BRETAGNE